



En application de la loi
n° 82-213 du 2/03/1982
le présent acte a été déposé
à la préfecture de Nanterre
le 21 DEC. 2016
et publié le 21 DEC. 2016..

Le Directeur Général Adjoint des Services

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Attribution d'une subvention à l'association France Alzheimer

Séance du 15 décembre 2016

Convocation du 9 décembre 2016

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille seize, le quinze décembre à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le neuf décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, M. Othmane Khaoua, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, M. Hachem Alaoui-Benhachem, Mmes Claude Debon, Dominique Dageras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent,
Mme Sakina Bohu par Mme Sylvie Bléry-Touchet,
Mme Catherine Lequeux par Jean-Louis Oheix,
M. Thibault Hennion par Mme Pauline Schmidt,
M. Jean-Jacques Campan par Mme Claude Debon

Etaient absents :

M. Thierry Legros,
M. Xavier Tamby

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 15 décembre 2016

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association France Alzheimer

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monique Pourcelot,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la ville de Sceaux est la première commune d'Ile de France à avoir intégré dès 2014 le réseau « Ville amie des aînés », dans le cadre de son engagement constant en faveur des seniors,

Considérant que l'association France Alzheimer participe activement aux animations et ateliers destinés aux aidants et personnes malades,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 564 € à l'association France Alzheimer.

PRECISE que le montant de cette subvention est inscrit au budget de la Ville de l'exercice 2016, chapitre 65.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
le maire



Philippe Dan